Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5. Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 038 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

<u>Absents et excusés :</u> Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

- M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
- M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
- M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
- M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
- M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
- M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
- M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
- M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD

Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

<u>Objet</u>: Travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'accueil jeunes de Bapaume – Approbation du marché de travaux.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire le projet d'aménagement et de mise en conformité du local abritant l'accueil jeunes rue Briquet Taillandier à Bapaume.

Monsieur le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au Cabinet J. Ph. CARPENTIER, Maître d'œuvre à HEBUTERNE.

Monsieur le Président précise ensuite qu'une consultation a été engagée au titre d'une procédure adaptée et donne lecture du rapport d'analyse des offres reçues.

Après analyse, Monsieur le Président propose de retenir les offres les mieux disantes suivantes, variantes et options comprises :

- Lot n°1 Gros Œuvre : Ent. BOUTIN pour un montant de 20 141,50 € HT soit 24 169,80 € TTC,
- Lot n°2 Menuiseries extérieures alu : Ent.ALTOMARE ALU pour un montant de 21 885,00 € HT soit 26 262,00 € TTC,
- Lot n°3 Menuiseries Bois et faux plafonds : Ent. GARCON pour un montant de 10 308,15 € HT soit 12 369,78 € TTC,
- Lot n°4 Plâtrerie et Isolation : Ent. GARCON pour un montant de 14 255,18 € HT soit 17 106,21 € TTC,
- Lot n°5 Carrelages et faïences: Ent. LAINE & ROGER pour un montant de 10 623,20 € HT soit 12 747,84 € TTC,
- Lot n°6 Peintures: Ent. VERET pour un montant de 3 702,73 € HT soit 4 443,28 € TTC,
- Lot n°7 Electricité et VMC : Ent. REMY pour un montant de 11 729,00 € HT soit 14 074,80 € TTC,
- Lot n°8 Plomberie, Chauffage et sanitaires: Ent. REMY pour un montant de 13 752,00 € HT soit 16 502,40 € TTC

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 106 396,76 € Ht soit 127 676,11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver la procédure adaptée en vue de la passation du marché de travaux concernant l'aménagement et la mise en conformité de l'accueil jeunes de Bapaume ;
- d'approuver le rapport d'analyse des offres dressée par la commission de consultation et présenté par Monsieur le Président ;
- d'approuver les marchés de travaux passés avec les entreprises les mieux disantes :
 - Lot n°1 Gros Œuvre : Ent. BOUTIN pour un montant de 20 141,50 € HT soit 24 169,80 € TTC,
 - Lot n°2 Menuiseries extérieures alu : Ent.ALTOMARE ALU pour un montant de 21 885,00 € HT soit 26 262,00 € TTC,
 - Lot n°3 Menuiseries Bois et faux plafonds : Ent. GARCON pour un montant de 10 308,15 € HT soit 12 369,78 € TTC,
 - Lot n°4 Plâtrerie et Isolation : Ent. GARCON pour un montant de 14 255,18 € HT soit 17 106,21 € TTC,
 - Lot n°5 Carrelages et faïences: Ent. LAINE & ROGER pour un montant de 10 623,20 € HT soit 12 747,84 € TTC,
 - Lot n°6 Peintures: Ent. VERET pour un montant de 3 702,73 € HT soit 4 443,28 € TTC,
 - Lot n°7 Electricité et VMC : Ent. REMY pour un montant de 11 729,00 € HT soit 14 074,80 € TTC,
 - Lot n°8 Plomberie, Chauffage et sanitaires: Ent. REMY pour un montant de 13 752,00 € HT soit 16 502,40 € TTC;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux différents marchés passés avec les entreprises retenues ;
- de solliciter auprès des différents partenaires institutionnels de l'intercommunalité les subventions susceptibles d'être accordées sur ce programme de travaux ;

- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget primitif 2017 (opération 31 - chapitre 23 – article 2313).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage Le 11 avril 2017 et transmission

en Préfecture le 11 avril 2017 Le Président,

Jean-Jacques COTTE

2017-038 - 11/04/2017 TX Accueil Jeunes de Bapaume Approbation des marchés de travaux. Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

2 5 AVR. 2017

ARRIVÉE